

Examen Régional du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans la Région Arabe

Première Journée: 24 février 2021

Première Table Ronde

Objectif 2 du PMM : Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine

Objectif 5 du PMM : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples

Objectif 6 du PMM : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent

Objectif 12 du PMM : Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés

Objectif 18 du PMM : Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences

1. Bref Aperçu Relatif aux Objectifs Regroupés sous cette Table Ronde

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PPM) propose une approche à 360 degrés de la gouvernance des migrations et reconnaît qu'une approche globale et des partenariats solides sont nécessaires pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il vise à réduire les risques et les vulnérabilités auxquels les migrants sont confrontés pendant les différentes étapes du voyage migratoire, optimiser les avantages globaux de la migration, ainsi qu'à garantir que les droits de l'homme des migrants soient respectés, protégés et réalisés à tout moment. Dans les pays d'origine, le PMM vise à atténuer les facteurs négatifs et structurels qui empêchent les personnes de se constituer et de conserver des moyens de subsistance durables. Le PMM reconnaît que les sociétés subissent, à différentes échelles, des changements démographiques, économiques, sociaux et environnementaux qui peuvent avoir des répercussions sur les migrations et en résulter. Le PMM appelle également à l'élargissement et la diversification des voies de migration régulière, notamment celles qui concernent la migration de la main-d'œuvre. L'amélioration des lois et des réglementations pour faciliter un recrutement équitable et éthique et préserver les conditions qui garantissent un travail décent, y compris la protection de tous les migrants travailleurs contre toutes les formes d'exploitation et d'abus. L'augmentation de la transparence et l'accessibilité aux procédures de la migration ainsi que

l'introduction des technologies visant à simplifier les procédures de migration représentent d'autres éléments importants qui visent à protéger les migrants. L'application des principes directeurs du PMM, tels que les approches fondées sur les droits de l'homme, tenant compte de la problématique femmes-hommes et des besoins de l'enfant, est cruciale. En outre, le PMM incite les pays à investir dans le développement des compétences et la reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences, de manière à tenir compte des situations et des priorités spécifiques et différentes des femmes, hommes et enfants et ce afin d'optimiser les contributions des migrants au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial.

2. Brève Présentation Accompagnée d'une Base Factuelle: Pourquoi et Comment les Objectifs Fixés sont Pertinents pour la Région Arabe

La région arabe est située au centre de diverses routes migratoires, servant à la fois d'origine, de transit et de destination à un grand nombre de migrants. L'adoption d'une approche globale de la gouvernance des migrations est donc d'une importance cruciale pour garantir que la migration soit le résultat de choix éclairés plutôt que d'un acte de désespoir, et qu'elle ait un impact positif sur les migrants et leurs familles, leurs communautés d'origine, ainsi que celles de transit et de destination. L'objectif 2 est donc particulièrement pertinent car il reconnaît la nature multidimensionnelle de la prise de décision en matière de la migration et promeut l'élimination des facteurs négatifs et structurels, notamment par l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et l'assainissement, l'éducation, les infrastructures, le développement urbain et rural, la croissance économique inclusive, la création d'emplois productifs, le travail décent, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, la résilience et la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la lutte contre les effets socio-économiques de toutes les formes de violence, la non-discrimination, l'État de droit et la bonne gouvernance, l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme, ainsi que la création et le maintien de sociétés pacifiques et inclusives dotées d'institutions efficaces, responsables et transparentes. La région arabe est considérée comme l'une des régions du monde les plus pauvres en eau et les plus sèches. 18 des 23 pays arabes se situent en dessous du seuil annuel de ressources en eau renouvelables de 1 000 m³ par habitant par an¹. L'accès insuffisant à l'eau

¹ Rapport de Situation sur les Migrations Internationales 2019 : Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans la Région Arabe

affecte les moyens de subsistance des populations, en particulier dans les communautés rurales dépendantes de l'agriculture, les obligeant ainsi à se déplacer pour trouver d'autres sources de revenus. D'autres risques environnementaux, tels que l'empiètement du désert et l'élévation du niveau de la mer, devraient également entraîner d'importants mouvements de populations dans un avenir proche. Le PMM reconnaît la dimension de mobilité de la crise et appelle à l'intégration du déplacement dans les stratégies de préparation et de réponse aux catastrophes. L'objectif 5 encourage une coopération accrue pour l'identification, le développement et le renforcement de solutions durables pour les migrants contraints de quitter leur pays d'origine, notamment en améliorant la disponibilité et la flexibilité des voies de la migration formelle. Grâce à cela, les pays de la région réduiront l'incidence de la migration informelle, qui est encore très répandue et n'est pas prise en compte dans les statistiques officielles. Elle appelle également à faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial pour les migrants appartenant à tous les niveaux de compétences. En outre, le renforcement de la sécurité juridique et de la prévisibilité des procédures de migration, comme le préconise l'objectif 12, contribuera également à protéger les migrants contre l'exploitation et les abus. Dans la région arabe, qui connaît d'importants flux de mouvements mixtes, il est essentiel de veiller à ce que les informations pertinentes sur les droits et obligations découlant des lois et procédures nationales soient communiquées et accessibles, et à ce que des mécanismes d'orientation appropriés, tenant compte des différences entre les hommes et les femmes et des besoins des enfants, soient mis en œuvre.

En tenant compte des réalités démographiques et du marché du travail, le PMM promeut, dans l'objectif 6, un recrutement équitable et éthique ainsi qu'un travail décent. Cet objectif est particulièrement pertinent pour la sous-région du Conseil de Coopération du Golfe qui a historiquement accueilli un grand nombre de travailleurs contractuels temporaires, soit les trois quarts de l'ensemble des migrants et réfugiés arrivant dans la région arabe en 2020. Les accords bilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre ainsi que les plateformes sous-régionales et régionales de coordination, l'amélioration des réglementations en matière de recrutement, la protection des droits de l'homme et du travail, l'accès aux mécanismes de plainte et de recours, entre autres, sont des actions spécifiques identifiées à cette fin. Cela est particulièrement important pour les travailleuses migrantes, notamment dans le domaine du travail domestique et des professions peu qualifiées, qui ont besoin d'une protection accrue dans le droit du travail ainsi que sa mise en œuvre rigoureuse. Ces actions contribuent à garantir que les violations des droits de l'homme et du travail sont sanctionnées de manière appropriée. Elles contribuent également à garantir que les pays d'origine et de destination répondent aux besoins de leur marché du travail et bénéficient des contributions positives des migrants à la société. La création de

partenariats solides et efficaces revêt une importance particulière pour cet objectif, notamment des mécanismes de collaboration interétatique, ainsi que l'inclusion des parties prenantes concernées telles que le secteur privé, notamment les employeurs, les recruteurs, les sous-traitants et les fournisseurs, les organisations de travailleurs migrants et les syndicats. L'objectif 18 cherche à enrichir davantage les effets positifs de la migration car il vise à optimiser l'employabilité des travailleurs migrants sur les marchés du travail formels dans les pays de destination et dans les pays d'origine au retour. Il vise également à garantir un travail décent dans le cadre de la migration de main-d'œuvre. Les investissements dans le développement du capital humain et la promotion de l'esprit d'entreprise, de l'éducation, du développement des compétences et de la reconnaissance mutuelle des apprentissages antérieurs garantissent que les migrants soient employés au niveau de leurs aptitudes, qualifications et compétences dans les pays de destination et dans les pays d'origine à leur retour. La mise en œuvre de ces engagements aide par ailleurs les migrants, y compris les femmes, les enfants et les jeunes, à se préparer à la transition et à évoluer dans un environnement propice pour qu'ils puissent enrichir davantage les sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales.

3. Questions d'Orientation

Toutes les questions d'orientation devraient être évaluées via le prisme des principes directeurs du PMM, en particulier à travers l'approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, tout en étant fondées sur les droits de l'homme, sensibles à la problématique femmes-hommes et aux besoins de l'enfant.

- Comment les États ont-ils relié l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et le PMM en mettant l'accent sur l'éducation, la croissance économique inclusive, la résilience au climat, les infrastructures, le développement urbain et rural, la création d'emplois et le travail décent?
(Objectif 2 du PMM)
- Les filières d'admission régulières, notamment par le biais d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux sur la mobilité de la main-d'œuvre, ont-elles permis de garantir des admissions régulières et des politiques efficaces en matière de visas/permis de travail, de protection sociale et de portabilité des compétences, ainsi qu'une meilleure adéquation pour répondre aux besoins des entreprises et du marché du travail? **(Objectif 5 du PMM)**
- Est-ce que la mise en place des conditions favorables (par exemple, visas / permis de travail, recrutement équitable, travail décent, lois et programmes bénéficiant aux travailleuses

migrantes et domestiques, la sécurité sociale, la portabilité des compétences, etc.), a-t-elle amélioré la protection des travailleurs migrants? **(Objectif 5 du PMM)**

- Quelles stratégies interrégionales en matière de migration ont été appliquées, et quels sont les défis rencontrés par les États ? Quels autres efforts visant à améliorer l'accès aux voies de la migration formelle ont été mis en œuvre (par exemple, pour le regroupement familial) ? **(Objectifs 5, 6, 8 et 18 du PMM)**
- En facilitant une approche globale de la société, comment les parties prenantes, et en particulier les syndicats et les organisations de travailleurs, les organisations d'employeurs, le secteur privé et les associations de migrants, ont-elles été impliquées ?
- Comment les situations et les problèmes spécifiques des travailleuses migrantes, y compris les employées de maison, et ceux liés aux enfants des travailleuses migrantes ont-ils été intégrés dans l'élaboration des stratégies politiques ? **(Objectifs 5, 6, 8 et 18 du PMM)**
- Quelles sont les actions politiques, juridiques et programmatiques concrètes qui ont été prises pour faire progresser l'objectif 12, à savoir fournir un dépistage, une évaluation et une orientation appropriés ? Quels sont les défis et les lacunes ? **(Objectif 12 du PMM)**
- Comment la pandémie de la COVID-19 a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du PMM, en particulier en ce qui concerne les travailleurs migrants peu qualifiés, hommes et femmes, notamment ceux qui sont en situation irrégulière et les travailleurs domestiques ?

Sources

[Vidéo](#) : Le Pacte Mondial sur les Migrations en bref

[Note d'Orientation du Secrétaire Général des Nations Unies](#) : La COVID-19 et les personnes en mouvement

[Déclaration du Réseau des Nations Unies sur les Migrations](#) : La COVID-19 ne fait pas de discrimination, et notre réponse ne devrait pas non plus

[Intérêts Communs, Objectifs Partagés de l'OIT](#) : Promouvoir le travail décent de l'Asie et de l'Afrique avers le Moyen-Orient. Document de référence pour la consultation interrégionale sur la migration et la mobilité de la main-d'œuvre de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient

[OIT, Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États Arabes](#) : Partage d'expériences et de progrès dans le cadre de la Déclaration de Bali, avec un accent particulier sur les travailleuses migrantes

OIT, Protection des travailleurs migrants pendant la pandémie de La COVID-19, [Note de Politique](#), avril 2020

[OIM, Loi International de la Migration N°32](#) - Glossaire sur la Migration (Version Arabe)

Termes Clés de l'OIM sur la Migration (Version Arabe)

[OIM/CESAO Rapport de Situation sur les Migrations Internationales dans la Région Arabe en 2019](#)

[Note de Politique](#) : L'impact de la COVID-19 sur la Région Arabe : une occasion de mieux reconstruire

[ONU Femmes](#) : L'impact de la Covid 19 sur la Violence à l'Égard des Femmes et les Filles dans la Région Arabe à travers le Prisme des Organisations Féminines de la Société Civile

[CESA : COVID-19, Coût Economique pour la Région Arabe](#)

[Document de travail de l'UNICEF](#) : Le Regroupement Familial dans le Contexte de la Migration

[Publication conjointe PAM-OIM](#), "Populations à Risque : Implications de la COVID-19 dans la faim, la Migration et le Déplacement"